

SSP0005085

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement

SSP0005085

Nom usuel

Ancienne usine à gaz d'Harfleur

Commune(s)

76341 HARFLEUR

Plan de situation



Nombre d'information de l'administration

1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000508501			31/01/2025

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration

SSP000508501

Date de dernière mise à jour

31/01/2025

Statut de l'instruction

Clôturée

Nom Usuel

Ancienne usine à gaz d'Harfleur

Autre(s) identifiant(s)

76.0105 (BASOL)

Environnement

Ce site a accueilli une usine fabricant du gaz à partir de houille. L'étude historique de 2002 a montré l'absence de cuve à goudron sur ce site.

Description

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996. Le site de Harfleur est en classe 3 du protocole. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible. L'étude historique de 2002 a montré l'absence de cuve à goudron sur ce site.

Polluant(s) identifié(s)

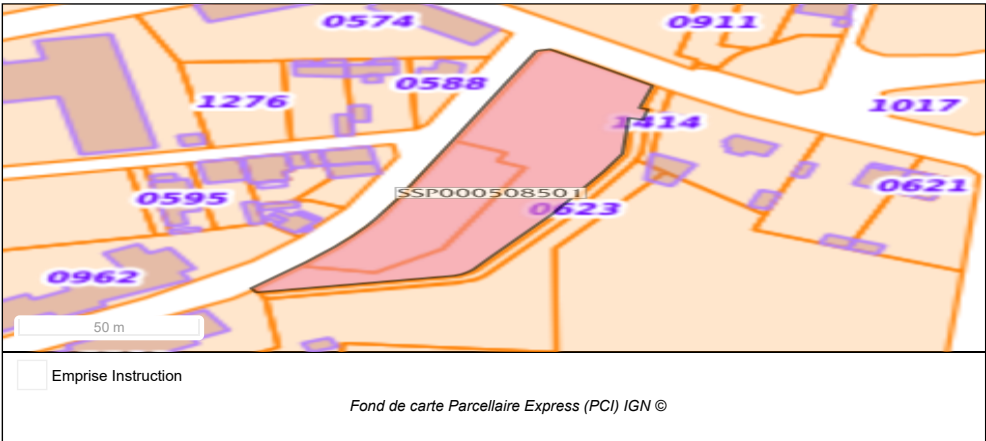
Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)

Non renseignée(s)

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
HARFLEUR		AI	1461	
HARFLEUR		AI	1462	

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle

SSP00050850101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire

SSP000508501

Ancien identifiant SIS

76SIS07620

Type d'obligation réglementaire

Code INSEE

Date de dernière mise à jour

Date de l'Arrêté Préfectoral

Nom(s) Usuel(s)

Description

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Non renseigné

31/01/2025

13/06/2022

Ancienne usine à gaz d'Harfleur

Ce site a accueilli une usine fabricant du gaz à partir de houille.
L'étude historique de 2002 a montré l'absence de cuve à goudron sur ce site.
Ce type d'activité génère des polluants du type hydrocarbures (dont HAP), cyanures, et benzènes, toluène, éthylbenzène et xylènes (BTEX).

En cas de changement d'usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des milieux avec un nouvel usage projeté.

POUR RAPPEL :
L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

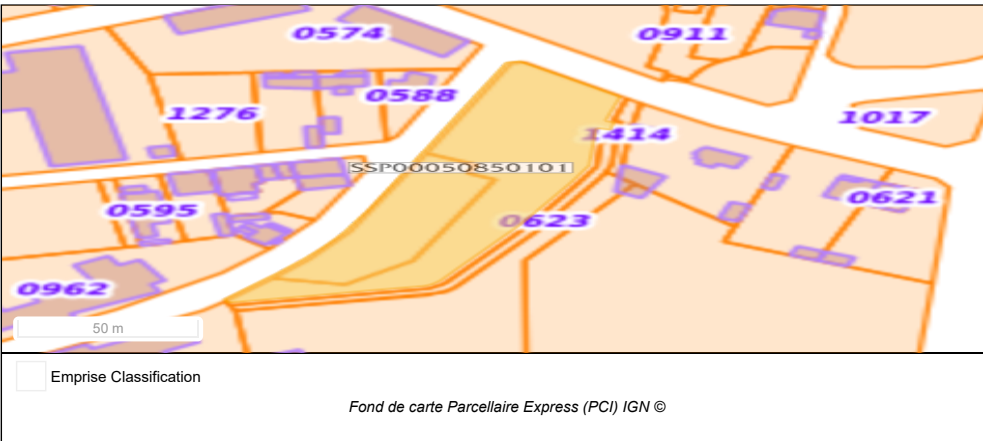
En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 431-16 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Carte(s) et plan(s)

Document diffusable	Titre du document	Type du document
Télécharger	AP SIS 13.06.2022 LHSM	

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Harfleur	1	AI	1461	76
Harfleur	1	AI	1462	76